

MARS 2024 • N° 96



le **courrier**

DES AGENTS
DES INDUSTRIES
ÉLECTRIQUE ET
GAZIÈRE ET DE
LEURS BÉNÉFICIAIRES

Parce qu'on y met du



Assurances

VACANCES ADULTES

Colos jeunes

Découvertes culturelles et sportives

Action sanitaire et sociale

Prévention • **SANTÉ**

Sommaire

4 LES ACTUS...

6 REVUE DE PRESSE

7 NE RATEZ SURTOUT PAS...

13 ADOPTION DE LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2024 : DE NOUVELLES ÉCONOMIES SUR LE DOS DES MALADES...



17 ÇA S'EST PASSÉ...

23 LE SAVIEZ-VOUS...

24 CONDITIONS GÉNÉRALES

26 INFOS GÉNÉRALES JEUX

27 BULLETINS D'INSCRIPTION



Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale
du Personnel des Industries Electrique et Gazière du Calvados
30 avenue Montgomery - CS 65045 - 14050 CAEN CEDEX 4



Ce journal a été imprimé sur du papier recyclé,
avec de l'encre végétale.
Imprimerie Nii - Colombelles - 02 31 70 88 10
2403-0025

Agenda

2024

Avril

6 avril
6 & 7 avril
14 au 21 avril
17 avril
21 avril

Mai

16 mai
17 au 25 mai
18 au 25 mai
25 mai
28 & 29 mai

Juin

1^{er} juin
7 au 14 juin
8 juin
15 juin
21 juin
26 juin
29 juin

Juillet

4 juillet

Septembre

12 septembre
13 au 20 septembre
13 au 19 septembre
22 septembre

Octobre

10 octobre
15 octobre
18 & 19 octobre

Novembre

14 novembre

Décembre

7 décembre
12 décembre

Théâtre « Lorsque l'enfant paraît »
Mini-colo à St-Laurent-sur-Mer
Séjour solidaire à Morgat
Afterwork : pétanque Place des Oliviers
Visite parc « Rêve de bisons »
Journée Lien Social à Auberville
Séjour cyclo à Merlimont
5 jours de VTT en Espagne
Qualifications pétanque Inter-Cmcas
FIGRA à Douai
Challenge karting 7/17 ans
Rochambelle
Semaine voile au départ du Crouesty
Challenge karting
Journée familiale à Festyland
AG de la CMCAS et soirée festive
Journée sans les parents
Action santé à Giberville (matin)
Journée Lien Social à Lion s/Mer
Journée Lien Social à Lion s/Mer
Les régions proposent à Auberville
4 jours de VTT dans les Monts du Forez
Fête des 50 ans de l'étang de Pierrefitte
Journée Lien Social à Lion s/Mer
Repas des + de 50 ans
Forum Santé
Journée Lien Social à Lion s/Mer
Arbre de Noël
Journée Lien Social à Lion s/Mer

SITE INTERNET

Le site de la CMCAS de Caen :
<https://caen.cmcas.com/>



Edito



2024 un bel anniversaire pour nos organismes !

Celui des 60 ans de la reprise de la gestion des Activités Sociales par les représentants du personnel après 13 ans d'une longue lutte !

C'est ce qu'on appelle la gestion ouvrière.

Se replonger dans le passé, c'est aussi une manière d'imaginer et d'envisager l'avenir !

Les besoins de vérité historique n'ont jamais été aussi nécessaires, et en tant que représentants et élus syndicaux, cela fait partie de notre rôle. Il faut y poursuivre le travail engagé pour la faire connaître et la valoriser ! L'histoire du mouvement syndical s'inscrit pleinement dans l'histoire des peuples et des nations.

Nous, dans les Activités Sociales, nous continuerons de proposer aux salariés de l'énergie de se retrouver, de partager ensemble, en vacances, devant un spectacle ou une exposition, lors d'une activité de loisir ou sportive.

Nous, dans les Activités Sociales nous continuerons de proposer aux salariés de l'énergie d'échanger, de débattre, quand la société actuelle tend à l'individualisme et au consumérisme.

Nous, dans les Activités Sociales, nous continuerons de défendre un modèle basé sur les liens intergénérationnels, l'entraide et la solidarité, notamment en proximité.

Nous devons, poursuivre la transformation de notre modèle, innover et continuer à mener des actions qui contribuent, chaque jour, à faire vivre nos valeurs, et à répondre aux besoins des électriciens et gaziers et de leur famille.

Nous ne devons pas plier face aux attaques, aux dénigrements de certaines fédérations, au contraire !



Valérie DELAUNAY
Présidente de la CMCAS

Continuons, de manière presque insolente, effrontée, à promouvoir la singularité de nos organismes et la pertinence de nos ambitions politiques !

Les élus majoritaires de la CMCAS de Caen seront à vos côtés, ils continueront à se battre contre le démantèlement des services publics et la déréglementation du secteur de l'énergie. Nous poursuivrons notre combat pour l'égalité homme-femme, en organisant nos soirées « des droits des femmes » qui ont réuni ce vendredi 8 mars plus de 230 femmes avec la présence de 50 conjoints !

Nous combattons ceux qui préfèrent s'en prendre aux acquis sociaux du personnel, plutôt qu'aux sommes faramineuses raflées par les actionnaires, premiers responsables de l'envol des prix de l'Energie.

Nous défendrons avec passion nos principes fondamentaux de proximité, de solidarité et de démocratie sociale, en vous invitant, lors des prochaines assemblées générales des SLVie, à faire entendre votre voix.

Notre projet politique a un avenir ! Restons solidaires pour défendre nos Activités Sociales !! Tous ensemble !!

Nous devons aussi faire en sorte que l'ensemble des bénéficiaires, dans toutes leurs diversités, s'investissent et imaginent leurs Activités Sociales de demain.

Car c'est bien ensemble que nous construisons et que nous construisons nos Activités Sociales !



PERMANENCES DES SLVIE

SLVIE CITIS DE 10H00 À 12H00

- Jeudi 11 avril
- Mardi 16 avril
- Mardi 30 avril
- Jeudi 16 mai
- Mardi 21 mai
- Jeudi 30 mai
- Mardi 11 juin
- Jeudi 20 juin
- Mardi 25 juin

BAYEUX DE 15H00 À 16H30

- Jeudi 4 avril
- Jeudi 18 avril
- Jeudi 16 mai
- Jeudi 30 mai
- Jeudi 20 juin
- Jeudi 4 juillet

LISIEUX DE 08H00 À 09H30

- Jeudi 18 avril
- Mardi 11 juin

CHÂTELET DE 16H00 À 17H00

- Jeudi 4 avril
- Jeudi 18 avril
- Jeudi 2 mai
- Jeudi 16 mai
- Jeudi 30 mai
- Jeudi 13 juin
- Jeudi 27 juin

CAEN CENTRE UN MARDI SUR DEUX DE 08H30 À 10H00

- Mardi 9 avril
- Mardi 7 mai
- Mardi 21 mai
- Mardi 4 juin
- Mardi 18 juin
- Mardi 2 juillet
- 3 septembre
- 17 septembre
- 1^{er} octobre

SERVAL 1^{ER} JEUDI DU MOIS DE 15H00 À 16H00

Antony VREL et Ludovic JULIEN

- Jeudi 4 avril
- Jeudi 2 mai
- Jeudi 6 juin
- Jeudi 4 juillet
- Jeudi 5 sept

KOENIG

Tous les mardis matin
de 7h45 à 11h30

GMR NORMANDIE

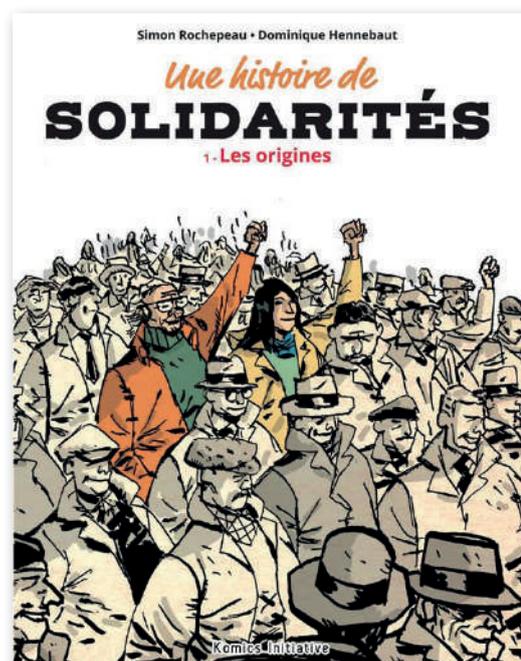
Tous les jeudis
de 15h00 à 17h00

UNE HISTOIRE DES SOLIDARITÉS

L'HISTOIRE DES ACTIVITÉS SOCIALES EN BANDE DESSINÉE

Les Activités Sociales de l'énergie sont fières de vous présenter la 1^{ère} bande dessinée retraçant son histoire dès ses origines, à travers celle des électriciens et gaziers.

4 tomes raconteront la naissance des Activités Sociales et son parcours jusqu'à nos jours, de quoi comprendre pour Juliette, à travers l'histoire de son grand-père Roland, l'origine des luttes sociales, les enjeux politiques qui ont participé à l'évolution de la Société française, et qui font aujourd'hui des Activités Sociales l'un des premiers opérateurs du tourisme social mais aussi un acteur majeur dans le milieu culturel.



Le tome 1
« Une histoire de solidarités,
les origines » est accessible :

- sur la **librairie** des Activités Sociales à 16,50€
- sur la **médiathèque** des Activités Sociales, en libre accès
- en librairie à 22€

A sortir :

- **Tome 2 : Les Paradoxes** - Dessinatrice Christelle Pécout
- **Tome 3 : Les Pionniers** - Dessinatrice Laëtitia Rouxel
- **Tome 4 : Les Lendemain** - Dessinateur Jon Sack



Les conditions
Générales des Séjours
et Activités de la CMCAS
de Caen changent !

Rendez-vous page 24 et 25
pour les (re)découvrir !

CATALOGUE DE L'ANEG



L'ANEG, association sportive des sports aériens des IEG, est un des plus gros aéro-clubs pluridisciplinaires de France et compte à ce jour plus de 700 adhérents. L'ANEG, Club National des IEG est partenaire des CMCAS.

Feuilletez le catalogue en ligne sur le site de votre CMCAS, vous y retrouverez l'ensemble des stages nationaux mis en place pour l'année 2024.

<https://caen.cmcas.com>

DOMAINES & VILLAGES

Printemps
2024!



UN SMS VOUS SERA ENVOYÉ
POUR PRÉCISER L'HORAIRE
AUQUEL VOUS ÊTES
ATTENDU(E).

Rendez-vous sur notre boutique en ligne www.vente-directe-dv.com

Dates de commande : du 25/03/2024 au 20/05/2024 inclus.

Votre code boutique : EBHQTU

Infos!

DISTRIBUTION

LE VENDREDI 14 JUIN 2024
de 13h00 à 17h30
LOCAUX SLVIE GMR
12 RUE DE LA DRONNIERE, 14123 IFS

Profitez également de nos produits exceptionnels
présents sur notre boutique en ligne (exclus web...)



**BOUTIQUE
ENCORE +
DE BONS
PLANS!**



Besoin d'aide ?

0 805 037 730

Service & appel
gratuits

OU SUR contact@domaines-villages.com

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

DOMAINES et VILLAGES, SAS au capital de 58 180 €
46, Rue de Chevignerot - 21200 BEAUNE

CIB Impression - 21850 Saint-Apollinaire - Ne pas jeter sur la voie publique
Document à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.



ATTENTION : TOUTE COMMANDE DOIT ÊTRE RÉCUPÉRÉE LE JOUR-MÊME !

ACTIVITÉ PÊCHE EN MER

Activité pêche en mer proposée par la SLVie du GMR Normandie, en convention avec l'association Trip Normand.



SORTIES PRÉVUES POUR 2024 :

- Vendredi 26 avril
- Vendredi 10 mai
- Vendredi 24 mai
- Vendredi 21 juin
- Vendredi 5 juillet
- Lundi 22 juillet
- Mercredi 7 août
- Vendredi 6 septembre
- Vendredi 20 septembre
- Vendredi 4 octobre
- Vendredi 18 octobre

L'équipage du bateau est composé à minima d'un pilote TRIP/CMCAS (chef de bord), d'un pilote adjoint et 1 à 3 bénéficiaires âgés de plus de 12 ans.
Suivant les conditions météorologiques, la décision de sortie sera prise par le pilote (chef de bord).

Tarif : 24 € maxi par personne (selon basse ou haute saison) + participation carburant
Nombre de participants maximum : 5 (y compris les 2 pilotes)

Pour toute information complémentaire et réservation, contactez :
Frédéric TACHER au 07 62 94 18 33 ou Gérard CONTRERAS au 06 52 60 42 54

Lien social

Les dates à retenir



Judi 16 mai : Auberville
Judi 4 juillet : Lion s/Mer
Judi 12 septembre : Lion s/Mer
Judi 10 octobre : Lion s/Mer
Judi 14 novembre : Lion s/Mer
Judi 12 décembre : Lion s/Mer
30/31 et 1er janvier 2025 : Nouvel An*
(*à confirmer)

MODALITÉS D'UTILISATION DES TRAFICS DE LA CMCAS

Le Conseil d'Administration de la CMCAS a voté les modalités suivantes :

- Limitation de circulation de tous les Trafics sur un rayon de 500 km
- Si dépassement du kilométrage, location par un prestataire
- Accorder un dépassement sur les Fiche Projet Budget 2024
- Pour 2025, il faudra prendre en compte dans le calcul de référence :
 - Soit le montant de la location
 - Soit un montant d'entretien des Trafics qui sera fixé par le Conseil d'Administration

... REVUE DE PRESSE... REVUE DE PRESSE... REVUE DE PRESSE... REVUE DE PRESSE...

AIDES AUX PERMIS : une offre de formation élargie en vue de sécuriser son accès ou son maintien dans l'emploi !

À partir de janvier 2024, le catalogue de formations pour les permis de conduire, éligibles au Compte Personnel de Formation, est élargi. La loi 2023-479 du 21 juin 2023 visant à faciliter le passage et l'obtention de l'examen du permis de conduire, ouvre le financement CPF à toutes les préparations de permis de conduire de véhicule terrestre à moteur. Cette loi étend donc l'offre déjà disponible sur Mon Compte formation aux préparations des permis moto, voiturettes et remorques lourdes de voitures. Comme pour les préparations des permis déjà éligibles au CPF, cette prise en charge par le CPF doit s'inscrire dans la réalisation d'un projet professionnel ou favoriser la sécurisation du parcours professionnel du titulaire du compte.

Qui peut bénéficier du CPF ?

Pour rappel, le Compte personnel de formation est un dispositif public permettant à chaque actif de se former tout au long de sa vie professionnelle.

Chaque année, votre compte est alimenté en euros ou en heures suivant votre statut, et vous pouvez, en fonction de vos droits, acheter la formation qui correspond à votre projet professionnel et acquérir ainsi de nouvelles compétences.

Le permis de conduire est une exigence pour de nombreux métiers et peut constituer un avantage sur votre CV, ainsi qu'un moyen d'atteindre l'autonomie dans votre vie professionnelle.

Jusqu'à présent, vous pouviez utiliser votre CPF pour financer le code de la route et l'épreuve pratique du permis de conduire des voitures (permis B) ainsi que du permis transport en commun (D) ou poids lourd (C). Pour rappel, cette formation doit avant tout vous aider dans la réalisation d'un projet professionnel ou vous permettre de maintenir votre emploi.

Vers un panel de permis plus étendu

À compter de janvier, l'achat d'une offre de formation pour un permis de conduire n'est plus réduite aux permis B, C et D. En effet, la loi 2023-479 du 21 juin 2023 et applicable au 1^{er} janvier 2024 facilitant l'accès au permis de conduire permet un élargissement de ce financement à tous les permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur.

Le catalogue de formation au permis de conduire s'enrichit avec le **permis moto** (permis A1 et A2), le **permis aux voiturettes** (permis B1) ainsi qu'aux permis autorisant les titulaires de permis B à tracter des **remorques plus lourdes** (permis B96 et BE).

Quelles sont les conditions à remplir pour se former et passer un permis dans le cadre du CPF ?

Vous pouvez vous former à la conduite et passer l'examen du permis de conduire sous certaines conditions :

- Avoir des droits formation sur votre compte CPF
- S'engager sur l'honneur que le permis de conduire permettra de sécuriser l'insertion ou le maintien dans l'emploi

À noter :

1. Cette préparation doit être justifiée et ne doit pas être réalisée pour du loisir ou pour des déplacements quotidiens dans un cadre uniquement non professionnel.
2. Vous ne devez pas faire l'objet d'une suspension de votre permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire.

Prenez garde aux offres trop attractives et qui ne respectent pas les critères mentionnés. Ces formations doivent être proposées par des organismes référencés sur le site Mon Compte Formation. Ces organismes doivent disposer d'un agrément préfectoral « d'enseignement de la conduite à titre onéreux et la sensibilisation à la sécurité routière », d'un numéro de déclaration d'activité (N° de DA), et d'une certification/attestation qualité dite « Qualiopi ».

www.moncompteformation.gouv.fr

Jeux olympiques et paralympiques : un site pour anticiper vos déplacements

Une campagne d'affichage et un site internet incitent les Franciliens à repenser leurs déplacements pendant la période des Jeux olympiques et paralympiques 2024.

« L'important, c'est d'anticiper ». Une campagne d'affichage est déployée depuis lundi 5 février 2024 dans les couloirs du métro parisien pour inciter les Franciliens à repenser leurs déplacements pendant les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de l'été 2024.

Cette campagne s'accompagne du lancement du site internet **anticiperlesjeux.fr**, qui recense conseils et informations pratiques pour aider les particuliers et les professionnels à s'organiser. Il présente notamment une **carte interactive montrant l'impact des JOP** sur les routes et les transports en commun, avec les périmètres de sécurité et les prévisions de trafic.

Les Jeux olympiques se dérouleront du vendredi 26 juillet au dimanche 11 août 2024, et les Jeux paralympiques du 28 août au 8 septembre 2024.

Publié 06/02/2024

Mise en place d'un STAGE OBLIGATOIRE en fin de seconde du 17 au 28 juin 2024

Un décret du 29 novembre 2023 fixe la mise en place d'un stage obligatoire pour les élèves de seconde générale et technologique. Service-Public.fr fait le point sur les nouveautés annoncées par le ministre de l'Éducation nationale.

Les élèves de seconde générale et technologique devront effectuer un stage de 2 semaines qui se déroulera du 17 au 28 juin 2024. Il s'agit d'un stage d'observation qui pourra être effectué dans une entreprise, une association, une administration, un établissement public ou une collectivité territoriale.

Ce stage concernera 550 000 élèves de seconde. L'objectif est de permettre aux élèves d'approfondir leur découverte des métiers et de mieux se préparer aux choix d'orientation. Les modalités de notation et de dispenses seront annoncées prochainement.

A noter : ce nouveau stage n'annule pas le stage de troisième. Les élèves devront toujours suivre un stage d'observation d'une semaine lors de leur dernière année de collège.

Publié le 13 décembre 2023 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Ne ratez surtout pas...

La Rochambelle 2024

Samedi 1^{er} juin à 19h00



AUX INSCRITES DE LA ROCHAMBELLE 2024

19^{ÈME} ÉDITION - SAMEDI 1^{ER} JUIN 2024 À 19H00

MODALITÉS POUR RETIRER VOS PACKS :

- Rendez-vous à la CMCAS (30 avenue Maréchal Montgomery à Caen) le vendredi 31 mai de 16h30 à 19h00.

Vous serez accueillies autour d'un verre de l'amitié et nous vous remettrons votre dotation dossard et T-shirt. Ce moment sera aussi l'occasion d'échanger et de s'informer sur la prévention contre le cancer avec la présence du Dr Christine QUERTIER, de l'association Mathilde.

Les inscrites dans l'impossibilité de récupérer leur dossard le vendredi, pourront le faire le samedi 1^{er} juin à 18h00 devant le parvis du Zénith.

Activité Voile

Samedi 13 avril 2024

Voir bulletin d'inscription page 27

PROFITEZ DE LA PORTE OUVERTE DE L'ÉCOLE DE VOILE DE COURSEULLES-SUR-MER

Le samedi 13 avril 2024 rendez-vous à Courseulles-sur-Mer à l'école de voile (Place Docteur Marcel Lerosey) pour une découverte des activités nautiques dans le cadre de la fête de la mer.

L'activité Voile de la CMCAS de Caen sera présente pour vous faire découvrir les 2 catas Hobbies cat 16.

Activité Voile

Du 8 au 14 juin 2024

(voir grille de participation)

Voir bulletin d'inscription page 27

SEMAINE DE VOILE AU DÉPART DU CROUESTY



Si vous voulez profiter du soleil, du bercement de la mer et du plaisir de naviguer d'île en île, alors rejoignez-nous, pas besoin d'être un marin confirmé.

La section voile organise une semaine de voile au départ du port du Crouesty du 8 au 14 juin 2024. Départ en mini-bus au départ de Giberville vers 12h00 le vendredi 8 pour un retour le vendredi 14.

Au programme : navigation côtière avec escale chaque soir dans un port ou au mouillage. Nous sommes là

pour vous faire découvrir le réglage des voiles, les manœuvres, le point sur la carte, l'utilisation du GPS et barrer le bateau.

En fonction de la météo nous irons à Belle-Ile-en-Mer, Quiberon, l'île d'Houat, l'île de Groix, le golfe du Morbihan et pourquoi pas jusqu'à Lorient.

Renseignements auprès de Grégoire MAUGUY
06.77.82.46.47

Prix Coûtant	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
	40%	58%	66%	74%	79%	83%	87%	90%	100%
468 €	< 10 000 €	10 001 €	12 500 €	14 500 €	17 000 €	20 500 €	25 000 €	> 27 000 €	Extérieur
		à	à	à	à	à	à		
		12 499 €	14 499 €	16 999 €	20 499 €	24 999 €	26 999 €		
Prix Bénéficiaires	187 €	271 €	309 €	346 €	370 €	388 €	407 €	421 €	468 €
COÛT CMCAS	281 €	197 €	159 €	122 €	98 €	80 €	61 €	47 €	0 €

DATES À NOTER DANS VOS AGENDAS !



Vendredi 21 juin

AG de la CMCAS à 15 heures, suivie d'une soirée festive



Mercredi 26 juin

Journée sans les parents



Samedi 29 juin (matin)

Action santé à Giberville



Dimanche 22 septembre

Journée festive 50 ans de l'étang



Mardi 15 octobre

Repas des + de 50 ans



Vendredi 18 et 19 octobre

Forum Santé



Samedi 7 décembre

Arbre de Noël

Ne ratez surtout pas...

○ Activité pétanque

Tournoi de pétanque

Samedi 25 mai 2024 à partir de 13h30
Voir bulletin d'inscription page 27



▶ À NOTER DANS VOS AGENDAS !

TOURNOI QUALIFICATIF DE PÉTANQUE EN TRIPLETTE FORMÉE.

SAMEDI 25 MAI 2024 À PARTIR DE 13H30

▶ BOULODROME DE LUC-SUR-MER

Qualifications pour la rencontre de pétanque inter CMCAS organisée par la CMCAS de la Rochelle.

La rencontre inter CMCAS se déroulera sur 2 jours :

du vendredi soir 20 septembre
au dimanche 22 septembre après-midi

(hébergement : Village Vacances André Trigano LES MATHES).

Bulletin d'inscription à retrouver bientôt dans vos SLVie
ou sur le site de votre CMCAS dans « Mes Activités ».

○ Téléthon 2024

TÉLÉTHON 2024

L'édition 2023 terminée depuis maintenant un trimestre, l'équipe commence déjà à préparer celle de 2024 pour que la réussite humaine et financière soit également au rendez-vous et continuer si possible à l'améliorer (pour mémoire 18 700 € de promesses de dons en 2023).

A ce stade du débrief et de la réflexion, nous sommes naturellement preneurs de nouvelles idées pour y parvenir et vous pouvez nous contacter au **06.95.82.48.44** (Christian Michaux) ou **06.80.35.40.63** (Patrick Pottier).

En attendant, vous pouvez d'ores et déjà noter sur vos tablettes la date de l'édition 2024 fixée le week-end

DES 29 ET 30 NOVEMBRE,

et donc pour notre périple à vélo la semaine d'avant, c'est-à-dire à partir du 22 novembre.

NOUS COMPTONS SUR VOUS !

L'équipe de coordination du Téléthon
Christian Michaux, Patrick Pottier, Damien Espanoche,
Dominique Tripon, Gilles Lebey, Myriam Schandevijl.



○ Téléthon 2024

OSEZ LE TÉLÉTHON

Le Téléthon, c'est l'un des grands rendez-vous de l'année et il dure depuis 39 ans !

Le Fil de l'Energie qui pourrait sembler frivole face à l'urgence de la situation des maladies génétiques et rares, est pourtant un coup de projecteur indispensable pour guérir, pour donner de l'espoir aux enfants touchés ainsi que les adultes et les familles concernées.

Les collègues qui participent bénévolement, sous une forme ou sous une autre à cette grande aventure font preuve de résilience, luttant contre la résignation.

Le Fil de l'Energie entre-autre vous encourage à agir.

Pour ce 35^{ème} Fil de l'Energie, nous fêterons les performances exceptionnelles des cyclotouristes représentés par un collectif de responsables dont Christian et Patrick.

Mais aussi la Force de la solidarité qui continue de caractériser cette belle initiative.

LES 29 ET 30 NOVEMBRE 2024, FAITES UN DON, en vous rappelant que cela nous concerne toutes et tous, que la solidarité est un devoir quotidien et une responsabilité collective

Jean-Pierre SAMSON, dit Le Bison

BULLETIN DE SOUTIEN



OUI, je fais un don à l'AFM-Téléthon, pour accélérer la recherche.

15 € 20 € 30 € 40 € Autre montant :

Envoyer directement votre chèque libellé à l'ordre de l'AFM-Téléthon à l'adresse suivante :
AFM-TELETHON CS 60001 60509 CHANTILLY CEDEX

Événementiel

28 et 29 mai 2024
(voir grille de participation)
Voir bulletin d'inscription page 27

DEUX JOURS AU FIGRA À DOUAI :

► **FESTIVAL INTERNATIONAL DU GRAND REPORTAGE D'ACTUALITÉ ET DU DOCUMENTAIRE DE SOCIÉTÉ.**



Le principal objectif du FIGRA est de promouvoir le Grand Reportage d'Actualité et le Documentaire de Société comme support de connaissance et d'information, essentiel et irremplaçable.

C'est un lieu de rencontre des grands reporters, réalisateurs, documentaristes qui parcourent la planète en tous sens, à la recherche de vérités à nous livrer, si difficiles quelquefois à révéler. Toutes ces vies racontées forment une chaîne humaine exceptionnelle. Un partage avec un public curieux, intéressé, surprenant...

Vous assisterez durant 2 jours à 5 séances de cinéma de votre choix ainsi qu'à la cérémonie d'ouverture le mardi soir (avec cocktail dînatoire).

INFOS PRATIQUES

Départ en bus de Giberville le mardi 28 mai 2024 à 7h

HÉBERGEMENT : Nuit du mardi au mercredi à l'hôtel Le Gayant + petit déjeuner mercredi matin - Chambre double à partager (*lits séparés*)
Chambre individuelle possible avec supplément (57€) si disponibilité.

RESTAURATION : déjeuners des mardi et mercredi midi au restaurant du FIGRA - Buffet de 3 entrées / plat (*viande ou poisson*) / fromage de région / dessert / boisson - **A prévoir :** repas du mercredi soir sur la route du retour (*non compris*).

Une fois arrivés sur place, tous les trajets se feront en autonomie à pied (*8mn entre le cinéma et l'hôtel*) - Prévoir un trajet plus important pour la cérémonie d'ouverture.

Départ de Douai en bus à 18h30 le mercredi 29 mai pour un retour sur Giberville vers 23h30.

Prix Coûtant	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
	40%	58%	66%	74%	79%	83%	87%	90%	100%
208 €	< 10 000 €	10 001 €	12 500 €	14 500 €	17 000 €	20 500 €	25 000 €	> 27 000 €	Extérieur
		à	à	à	à	à	à		
		12 499 €	14 499 €	16 999 €	20 499 €	24 999 €	26 999 €		
Prix Bénéficiaires	83 €	121 €	137 €	154 €	164 €	173 €	181 €	187 €	208 €
Coût CMCAS	125 €	87 €	71 €	54 €	44 €	35 €	27 €	21 €	0 €

Activité cyclo

Du 17 au 27 mai 2024
(voir grille de participation)
Voir bulletin d'inscription page 27

UNE SEMAINE SUR LES ROUTES DE LA CÔTE D'OPALE



L'activité Cyclo vous propose **une semaine de vélo sur les routes de la Côte d'Opale**

du vendredi 17 au vendredi 24 mai 2024.

Hébergement en pension complète au Village Vacances de Merlimont, dans une charmante petite station balnéaire à 2 km des plages.

Retour le vendredi 24 mai après le petit-déjeuner.

Pour les participants ne faisant pas partie de l'activité Cyclo, une cotisation de 10 € leur sera demandée.

Prix Coûtant	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
	40%	58%	66%	74%	79%	83%	87%	90%	100%
392 €	< 10 000 €	10 001 €	12 500 €	14 500 €	17 000 €	20 500 €	25 000 €	> 27 000 €	Extérieur
		à	à	à	à	à	à		
		12 499 €	14 499 €	16 999 €	20 499 €	24 999 €	26 999 €		
Prix Bénéficiaires	157 €	227 €	259 €	290 €	310 €	325 €	341 €	353 €	392 €
Coût CMCAS	235 €	165 €	133 €	102 €	82 €	67 €	51 €	39 €	0 €

Ne ratez surtout pas...

○ Pensionnés

Découverte de notre Normandie

Du 13 septembre au 20 septembre 2024 à Auberville
(voir grille de participation)
Voir bulletin d'inscription page 27

DÉCOUVERTE DE NOTRE NORMANDIE DU 13 SEPTEMBRE AU 20 SEPTEMBRE 2024 À AUBERVILLE

Les paysages variés, son patrimoine architectural et historique font de la Normandie une des régions françaises les plus visitées.

Nous vous proposons de franchir la Seine et d'aller voir de l'autre côté de l'eau pour partir à la découverte d'une autre partie de notre région.



Jour 1 : Trajet et accueil.

Arrivée directement par vos propres moyens à Auberville.
Installation dans vos gîtes, présentation du séjour et dîner à l'institution.

Jour 2 : Le Havre- Etretat- Fécamp.

8h00 : Départ pour Le Havre pour une visite des jardins suspendus.
Déjeuner dans un restaurant d'Etretat.
En début d'après-midi, visite guidée à pied du village d'Etretat pour une découverte des falaises d'aval et d'amont, du monument Nungesser et Coli, la chapelle des marins, le centre-ville, les vieilles halles, le manoir de la salamandre, ...

La journée se poursuivra par une visite commentée du palais de la Bénédictine pour découvrir l'histoire et la fabrication de la célèbre liqueur, sans oublier de la déguster.

Dîner à Auberville

Jour 3 : Rouen.

8h00 : Départ pour Rouen, pour une visite guidée du musée Jeanne d'Arc et la découverte d'une partie du palais épiscopal.

Déjeuner au restaurant Les Maraîchers

A partir de 15h00, visite de l'Aître St Maclou, ancien ossuaire unique en Europe.

Possibilité d'un temps libre pour profiter du centre-ville de Rouen à son rythme.

Dîner à Auberville.



Jour 4 : Veules-les-Roses et Fécamp

8h00 : Départ pour Veules-les-Roses, pour une visite guidée du village, le long du plus petit fleuve de France, afin de découvrir les moulins et le cresson. Déjeuner au restaurant du château de Sissi à Sassetot le Mauconduit.
15h00 : à Fécamp, visite guidée du musée des pêcheries aux 5 thématiques : histoire de la cité, port de pêche, Beaux-Arts, la vie cauchoise et le musée de l'Enfance.
Dîner à Auberville

Jour 5 : Le Havre et Honfleur.

8h00 : départ pour Le Havre pour une visite guidée à pied de la ville, à l'architecture contemporaine du centre-ville inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en 2005.
Déjeuner au restaurant à St Gatien-des-Bois
En début d'après-midi, visite commentée de Honfleur, petite cité portuaire typique aux ruelles pittoresques, ses maisons à pans de bois, le grenier à sel, le vieux bassin, l'église Ste Catherine...
Possibilité d'un temps libre pour profiter du centre-ville de Honfleur à son rythme.
Dîner à Auberville.

Jour 6 : Les Andelys

8h00 : Départ pour les Andelys, pour une visite guidée de Château-Gaillard. Depuis 800 ans, Château-Gaillard veille sur la Seine, réputé imprenable, il raconte à lui seul la bataille entre les armées de Philippe Auguste et de Richard Cœur de Lion et le rattachement de la Normandie au royaume de France.
Banquet médiéval à la Chaîne d'Or, féru d'histoire le maître de maison animera en costume d'époque, un repas revisité aux mets d'antan.
Suivra une visite commentée du pressoir d'or à Frenelles-en-Vexin, cette ferme typique du Vexin Normand vous accueillera pour découvrir ses vergers, ses caves et sa collection d'objets anciens. La visite se terminera par une dégustation de nectar à base de pomme.
Dîner à Auberville.

Jour 7 : le Pays d'Auge

8h00 : Départ pour Livarot pour la visite de la fromagerie Graindorge qui sera suivie d'une dégustation des 4 fromages emblématiques de la Normandie.
Déjeuner au restaurant de la Basilique à Lisieux
En début d'après-midi, visite de la distillerie du Breuil-en-Auge.
Dîner à Auberville

Jour 8 : Départ après le petit déjeuner.

Au regard du parcours des visites de cette semaine, il est recommandé d'avoir une condition physique adaptée.

Bulletin d'inscription page 27

Prix Coûtant	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
770 €	40%	58%	66%	74%	79%	83%	87%	90%	100%
	< 10 000 €	10 001 €	12 500 €	14 500 €	17 000 €	20 500 €	25 000 €	> 27 000 €	Extérieur
		à 12 499 €	à 14 499 €	à 16 999 €	à 20 499 €	à 24 999 €	à 26 999 €		
Prix bénéficiaires	308 €	447 €	508 €	570 €	608 €	639 €	670 €	693 €	770 €
Coût CMCAS	462 €	323 €	262 €	200 €	162 €	131 €	100 €	77 €	0 €

Ne ratez surtout pas...



ACTIVITÉ KARTING : DEUX RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER SUR LE CIRCUIT NELLY DELAMARCHE À SAINT-PIERRE-SUR-DIVES.

Activité karting

Découverte karting 7/17 ans
Mercredi 29 mai 2024
Participation financière : 13 €
Voir bulletin d'inscription page 27



DÉCOUVERTE KARTING : APRÈS-MIDI JEUNES. CHALLENGE 7 / 17 ANS MERCREDI 29 MAI 2024

Encadrés par des bénévoles, cette activité est proposée aux jeunes de 7 à 17 ans (taille minimum 1.20 m) pour découvrir le pilotage sur piste en karting.

Transport minibus aller/retour : RDV 13 heures locaux CMCAS Caen : 6083 rue de l'industrie ZI du Martray 14730 GIBERVILLE

Retour vers 17h30. Un goûter est prévu.
Temps pilotage 2 x 10 minutes
Participation financière : 13 euros

Inscription avant 22 mai 2024 - Voir bulletin d'inscription page 27



Pour tous renseignements :
Jean-Luc QUEMENER - 06 76 65 23 51

Activité karting

Endurance par équipe
Samedi 8 juin 2024 à 17h00
(voir grille de participation)
Voir bulletin d'inscription page 27



ENDURANCE PAR ÉQUIPE / 2 PILOTES PAR KARTING SAMEDI 8 JUIN 2024

Adultes (15 ans) 40 personnes / kart 390 cc
Essai 20 mn / Course 1 h 20 en équipe de deux

20 PLACES OFFERTES PAR LA CMCAS CHALLENGE ENFANTS DE 7 À 14 ANS

2 sessions de 10 mn (taille 1,20 m minimum).

Remise des trophées suivie d'un barbecue + frites + boissons (cidre, cola, café).

Votre attention : pour les enfants participants au challenge enfants ainsi que les accompagnateurs le repas est à votre charge (10 euros). Ne concerne pas le challenge adulte le repas est compris.

Inscription avant le 31 mai 2024 / Voir bulletin d'inscription page 27

Pour tous renseignements :
Jean-Luc QUEMENER - 06 76 65 23 51

Prix Coûtant	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
	40%	58%	66%	74%	79%	83%	87%	90%	100%
70 €	< 10 000 €	10 001 €	12 500 €	14 500 €	17 000 €	20 500 €	25 000 €	> 27 000 €	Extérieur
		à	à	à	à	à	à		
		12 499 €	14 499 €	16 999 €	20 499 €	24 999 €	26 999 €		
Prix Bénéficiaires	28 €	41 €	46 €	52 €	55 €	58 €	61 €	63 €	70 €
Coût CMCAS	42 €	29 €	24 €	18 €	15 €	12 €	9 €	7 €	0 €

ADOPTION DE LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2024

DE NOUVELLES ÉCONOMIES SUR LE DOS DES MALADES...



C'est une fois de plus dans un déni total de démocratie, à coup de 49.3 que la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) a été adoptée sans vote et sans même faire l'objet d'aucune discussion.

UNE NOUVELLE FAUTE INEXCUSABLE DU GOUVERNEMENT !

La loi a été promulguée le 26 décembre 2023 et publiée au Journal Officiel dès le lendemain.

Nous ne pouvons que donner un « **Carton Rouge** » au gouvernement pour sa LFSS et des « **cartons verts** » à ceux qui luttent contre la casse de la Sécurité Sociale.

Si toutes les branches de la Sécurité Sociale sont concernées, ce dossier concerne principalement la branche maladie.

Gérard CREPIN

Pour rappel, notre Sécurité Sociale comporte aujourd'hui 6 branches :

- la **branche maladie** (*maladie, maternité, invalidité, décès*) ;
- la **branche famille** (*dont handicap et logement...*) ;
- la **branche accidents du travail et maladies professionnelles** ;
- la **branche retraite** (*vieillesse et veuvage*) ;
- la **branche autonomie** ;
- la **branche cotisations et recouvrement**.

Ce passage en force sur le budget 2024 de la Sécurité Sociale intervient après de nombreuses alertes aussi bien sur les menaces qu'il fait peser sur la Sécurité Sociale et le système de santé que sur l'absence de réponses aux besoins qu'il organise en matière de santé, de retraite, de petite enfance et d'autonomie.

Le budget a en effet été rejeté successivement par l'ensemble des organisations syndicales, des caisses de Sécurité Sociale et par la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale. Et pourtant aucune des nombreuses propositions d'évolution du texte, même à la marge, issues tant de la démocratie sociale que parlementaire n'ont été entendues.

Le gouvernement est resté enfermé avec sa majorité relative dans ses illusions de progrès et de mensonges alors même qu'il organise l'austérité généralisée, le recul des droits sociaux et la casse de la Sécurité Sociale.

Alors que les usagers et les personnels subissent chaque jour le lent effondrement de notre système de santé, que la désertification médicale et paramédicale s'étend, que 6 millions de personnes sont privées de médecins traitants, que des urgentistes alertent sur les 1500 décès supplémentaires dans les urgences saturées, que les postes vacants d'infirmier(e)s passent de 7 500 à plus de 60 000 entre 2020 et aujourd'hui, que les personnels fuient un hôpital qui n'a plus les moyens de soigner, que le renoncement aux soins augmente, que les prix des médicaments explosent, le gouvernement fait le choix d'un budget de la santé en régression.

L'étranglement financier de la santé s'aggrave ! Ce budget d'austérité ne répond pas à la crise de notre système de santé. Il ne prend pas en compte les besoins de santé de la population. Il ne remet pas en cause la tarification à l'activité et la gestion de l'hôpital-entreprise qui usent les personnels conscients de pratiquer de plus en plus de soins en mode dégradé, de moins bonne qualité, les soignants faisant toujours plus avec moins de moyens.

La LFSS entraîne de facto une augmentation des tarifs des complémentaires santé, rendant toujours plus difficile et inégalitaire l'accès aux soins.

Un taux d'évolution des dépenses de santé de 3,2% est dérisoire aux regards des besoins estimés de l'hôpital et de la médecine de ville. Le taux annoncé sera inférieur à l'inflation.

Le doublement des franchises médicales sur les boîtes de médicaments et de la participation forfaitaire sur les actes paramédicaux et transports sanitaires est un nouveau transfert de charges vers les assurés sociaux.

Après les attaques sur les retraites, le gouvernement poursuit l'épuisement des ressources de la Sécurité Sociale, toutes branches confondues, au nom de luttes contre les « déficits » sociaux ! La fin du « quoi qu'il en coûte » ne sera pas pour tout le monde. L'exonération des cotisations patronales va atteindre le triste record des 80 milliards d'euros. Et l'industrie pharmaceutique bénéficiera de 3,7 Md€ d'allègements fiscaux entre 2023 et 2024... Pour eux, l'argent coulera encore à flots.



► Désengagement de la Sécurité Sociale : des effets très concrets sur les comptes de la CAMIEG

Courant 2023, le gouvernement a pris de nouvelles décisions de baisse de prise en charge par la Sécurité Sociale sur les transports sanitaires, les soins et les prothèses dentaires notamment.

Cela représente 1,3 M€ de charges supplémentaires pour la CAMIEG sur l'année 2023 et à minima 5,5 M€ en année pleine à partir de 2024. Sans compter les effets de l'augmentation des tarifs des consultations et de l'inflation galopante.

Pour la CAMIEG, l'état des réserves permet dans l'immédiat d'absorber ces charges supplémentaires sans augmentation des cotisations, mais le cumul de ces transferts dégrade l'équilibre de notre régime pionnier.

Indépendamment des transferts de charges évoqués plus haut, **sur les 10 premiers mois de l'année 2023, les remboursements de soins augmentant de 5,5% par rapport à la même période de 2022 (soit 12 M€)**

A plus ou moins long terme, la question de l'augmentation des cotisations CAMIEG se posera si la tendance ne s'inverse pas !



► Un gros impact sur les complémentaires santé, et bien évidemment sur la Couverture Supplémentaire Maladie Retraité(e)s (CSMR) - SOLIMUT !



La politique de casse de la Sécurité Sociale du Gouvernement pénalise les complémentaires santé et leurs adhérents, ce qui a imposé de prendre des mesures importantes pour notre CSM-R SOLIMUT en 2024.

Depuis de nombreuses années, nous dénonçons le transfert de charges des dépenses de la Sécu vers les Mutuelles Complémentaires et la taxation de ces dernières.

C'est l'accès aux soins qui est entravé et le pouvoir d'achat encore diminué, par des décisions comptables qui n'améliorent ni l'accès aux soins, ni la prévention, ni la santé publique.

Depuis les années 2000, les taxes sur la santé n'ont fait qu'augmenter, elles sont plus taxées que les hamburgers. De 14,1% à 21,1%. Elles représentent aujourd'hui 2 mois de cotisations (12 millions pour la CSM-R), autant de remboursements en moins pour les mutualistes.

La politique de désengagement de la Sécurité Sociale aggrave cette situation : la part du report des dépenses remboursées par les organismes complémentaires est passée de 14,9% à 16,2% en 10 ans.

Et le reste à charge a continué d'augmenter.

Dans le même temps où les lois de financement de la Sécurité Sociale instaurent une baisse significative des prestations remboursées aux assurés, elles portent de nouveaux cadeaux aux grosses entreprises, en exonération des cotisations patronales.

Conséquences des politiques gouvernementales :

En 2023, le reste à charge pour les personnes protégées a augmenté de +8%, cette augmentation est estimée à +5% en 2024.

Notamment pour les postes d'hospitalisation, de médecine de ville, de médecine complémentaire et tous les soins santé non remboursés par la Sécurité Sociale (forfait hospitalier, chambre particulière, implant dentaire, ostéopathie, médecine douce, etc.), impactés eux aussi par une forte inflation.

Face à cette politique de casse de la protection sociale, le choix a été de maintenir un haut niveau de protection sociale, refusant ainsi les renoncements aux soins des plus fragiles. Cela passe donc par une augmentation des cotisations :



Au 1^{er} janvier 2024, la cotisation mensuelle de référence du contrat CSMR augmente de 16% et passe à 54.28 € (+7.50 €) pour l'offre « isolé ».

Avec l'aide à l'adhésion du Fond Santé CMCAS/CCAS, la cotisation réelle est de 32.63 € à 46.23 €, en fonction des revenus de chacun.

Et à 101.07 € (+13.94 €) pour l'offre « famille ». Avec l'aide à l'adhésion du Fond Santé CMCAS/CCAS, la cotisation réelle est de 60.64 € à 85.81 €, en fonction des revenus de chacun.

RAPPEL : le fond santé CMCAS-CCAS de 27 millions d'€ en 2024 réduit solidairement le niveau de la cotisation de tous les souscripteurs.

La gratuité des cotisations pour les très bas revenus (coefficient social en dessous de 10 520 €) est maintenue et assurée par ce même Fond Santé Solidaire.

Ce qui place notre Couverture Santé à un très bas niveau de cotisation, qui doit profiter à tous les inactifs, y compris ceux qui ont fait le choix d'autres contrats où ils payent plus cher.

Avec la CSMR SOLIMUT, la cotisation moyenne d'une personne protégée de 70 ans dans les IEG, par Régime Complémentaire statutaire et optionnel (CAMIEG + CSMR) est de 93.77 €. Pour, en moyenne, 190 € en extérieur, avec une couverture moindre.

Les cotisations des autres complémentaires varient de 150 € à 220 € pour une personne seule et montent jusqu'à 435 € pour un couple.

► La Sécu fait partie de notre ADN : il est temps de se donner les moyens de la défendre !



La Macronie continue de bafouer le principe fondateur de la Sécurité sociale «Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins» en doublant le reste à charge lié aux soins.

Plutôt que pénaliser les assurés sociaux, il y a urgence à stopper les exonérations de cotisations sociales et à augmenter les salaires particulièrement par l'égalité salariale (+ 6 milliards d'euros) pour financer, par le salaire socialisé, fruit du travail, une Sécurité Sociale à la hauteur de la réponse aux besoins. Aucun reste à charge ne peut permettre de garantir un bon accès aux soins pour toutes et tous.

Et pour répondre aux exigences, il faut accroître les ressources de la Sécurité Sociale à partir de l'emploi et des salaires qui sont le moteur de l'économie réelle :

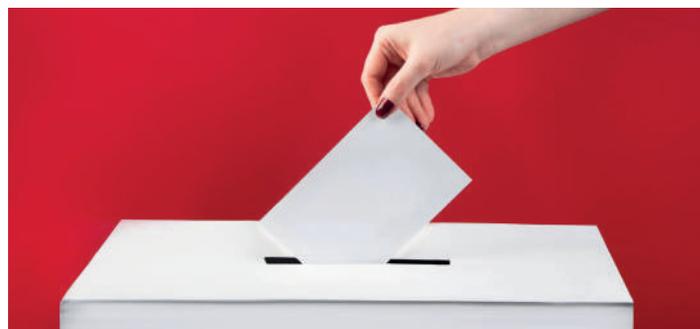
- En augmentant les salaires et les pensions et en exigeant l'égalité homme-femme, ces cotisations correspondant aux premières ressources de financement de la Sécurité Sociale
- En rétablissant la cotisation sociale en lieu et place de la CSG et en mettant fin à toutes les exonérations de cotisations patronales.
- En mettant en place une modulation des cotisations sociales favorisant les entreprises qui développent l'emploi, les qualifications, les salaires, qui prennent en compte les questions environnementales et offrent des conditions de travail optimales.
- En soumettant à cotisations sociales l'ensemble des éléments salariaux (participation, intéressement, primes diverses, HS,) qui sont des encouragements à ne pas augmenter le salaire brut socialisé.

A l'inverse, les entreprises qui privilégient les revenus financiers détruisent l'emploi et développent la précarité, verraient leurs cotisations augmenter.

Ceci contribuerait à réorienter l'activité économique vers la production de richesses réelles au lieu d'alimenter la spéculation.

En matière de démocratie, il faut redonner aux représentants des assurés sociaux, aux professionnels de santé et aux élus le pouvoir de décisions qui leur a été confisqué et notamment avoir recours aux élections des conseils d'administration de la Sécurité Sociale.

Aujourd'hui, plus que jamais, la population a besoin d'une Sécurité Sociale prenant en charge l'intégralité des besoins de protection sociale. Aucun pan de la protection sociale ne doit être laissé au secteur marchand.



NE PAS DONNER LES MOYENS NÉCESSAIRES À LA SÉCURITÉ SOCIALE, C'EST DÉLIBÉRÉMENT METTRE EN DANGER UNE GRANDE PARTIE DE LA POPULATION !

Ça s'est passé...

CMCAS



VŒUX DE LA CMCAS

VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration a convié les bénéficiaires pour les traditionnels vœux de la CMCAS à la salle des fêtes de Grentheville. Une belle soirée en musique avec Maskarine et Patoche de l'association « Les amis gratteurs » autour d'un verre et des petits fours.

SLVie Caen Centre

VŒUX 2024 SLVIE CAEN CENTRE

Le mardi 16 janvier dernier ont eu lieu les traditionnels vœux de la SLVie Caen Centre autour d'un café croissant. Un moment de convivialité durant lequel a été distribuée la carte 2024 du partenaire de notre CMCAS, le Trip Normand.



SLVie Châtelet

VŒUX ENNEIGÉS



En cette fin de journée du 9 janvier, malgré la neige tombée en quantité, nous nous retrouvons très nombreux pour nous souhaiter tous nos vœux pour cette nouvelle année 2024.

Quoi de mieux que de déguster une bonne galette pour désigner nos reines et nos rois d'un jour.

Ce fut pour moi un grand plaisir, comme à chaque fois, de compter parmi nous la présence de quelques-uns de nos inactifs.

Nous vous donnons rendez-vous pour de prochaines activités dans les semaines à venir ainsi que notre barbecue courant juin.

Merci à tous !

Sébastien MARIE

SLVie Pays d'Auge
Côte Fleurie

SOIRÉE CABARET LE PARADIS DEAUVILLE

2 DECEMBRE 2023

Ce samedi 2 décembre 2023, nous sommes 20 à nous retrouver pour manger et regarder le spectacle du cabaret « Le Paradis Deauville ».

Nous sommes accueillis par Sébastien l'un des dirigeants du cabaret. Ils sont trois à diriger ce lieu, ils s'occupent de la préparation du repas, font le service et assurent le spectacle. Bravo à eux !

Très agréable soirée, avec une première partie en chansons et la deuxième partie faite de magie et d'illusions.

Nous avons pu aussi admirer les très beaux costumes.



Isabelle ALLANO

Ça s'est passé...

Midweek

MIDWEEK SKI DU 14 AU 17 MARS 2024 AUX SAISIES



2024 fut un beau millésime du midweek ski organisé par la commission Loisirs avec 51 participants (avec un certain nombre de nouveaux, dont des jeunes).

Merci à tous pour votre bonne humeur et le respect de la vie de groupe durant ces 4 jours !

Merci à la CMCAS de Caen qui nous permet de monter nos projets.

Et enfin merci à toute l'équipe du Village Vacances CCAS des Saisies pour sa gentillesse et sa disponibilité.

Myriam & Christian
Commission Loisirs de la CMCAS de CAEN.



LA PAROLE EST AUX BÉNÉFICIAIRES



Les années passent et les midweeks ski avec, mais le plaisir, l'esprit et les valeurs perdurent quelles que soient les conditions météo. Pour preuve le nombre toujours important de participants, une bonne cinquantaine cette année, avec la présence de nouvelles têtes et en particulier des jeunes qui garantissent ainsi la pérennité de l'activité au niveau des effectifs.
Mention spéciale à Christian et Myriam, chevilles ouvrières du séjour qui cherchent toujours à élargir les activités en proposant cette année en plus du ski alpin, du ski de fond, de la raquette et de la randonnée. Merci à chacun et chacune pour sa bonne humeur et sa contribution au bon déroulement de ce midweek 2024 aux Saisies.

PATRICK



Ce petit message de fin de journée pour vous dire combien j'ai apprécié mon séjour avec vous, la montagne bien sûr, le site, l'organisation mais surtout votre accueil chaleureux et attentionné. Vous faites un groupe soudé et convivial mais vous êtes aussi très ouverts et à l'écoute des accompagnants extérieurs et tout cela est très agréable merci encore pour ce joli séjour.

CATHERINE F.

Le midweek ski n'est pas un long fleuve tranquille. Découvrez l'essence même de l'aventure avec notre irrésistible midweek neige conçu spécialement pour les grandes envies d'évasion en montagne.
Préparé avec soin par nos super héros de la CMCAS, ce midweek vous réserve une expérience unique et inoubliable...
Laissez-vous tenter par des balades et descentes dans une neige fraîche et savoureuse accompagnées de chutes croustillantes pour une touche de rigolade.
Savourez des repas revigorants de superbes produits des montagnes... fromage, charcuterie, génépi... permettant une immersion authentique dans ce merveilleux terroir.
Succombez au plaisir d'une pause «débriefting» qui apportera une touche sucrée à votre aventure et vous permettra de vous hydrater tout au long de votre séjour.
Enfin pour combler votre appétit de convivialité et de partage, des soirées cools ou enflammées vous attendent au détour du point rencontre (bar pour les intimes)
Alors les amis réservez dès que possible votre futur midweek neige et laissez-vous porter par les saveurs douces et exquises de la montagne.
Une expérience à la fois délicieuse et mémorable vous attend...

BRUNO

Magnifique séjour durant lequel on a pu découvrir les corons, les lacs du Connemara ainsi que le record de vitesse à ski de Myriam.

ERIC ET NAT



Bonjour à tous et toutes tout est déjà dit... un groupe au top pour une 1^{ère} au ski pour moi. On voit bien que le métier est rentré au regard de ma contusion heureusement plus de peur que de mal. Merci à tous pour votre bienveillance, votre accueil, la bonne humeur, l'indulgence de Michel pour lui avoir piqué sa chaise au dîner du soir 2. Mon mari et moi vous remercions énormément pour ces beaux moments de partage et cette super escapade de 4 jours, un dépaysement total et une bonne parenthèse. On reprend le boulot ce matin requinqué. Merci à Christian que je ne connaissais pas et merci à Mymy. Bisou à tous et à l'année prochaine.

MARIE-THERESE



Que dire de plus sinon merciiii pour ces moments de partage et ces bons souvenirs !!!
Toujours aussi sympa de vous retrouver tous chaque année pour 4 jours ou le temps s'arrête pour laisser place à l'amitié et aux nouvelles rencontres
Mention spéciale à Christian et Mymy pour votre accueil, votre organisation sans faille et votre bienveillance.

CHARLINE

Nous avons beaucoup apprécié ce séjour avec vous tous, Merci Mymy et Christian, votre peine à bien été récompensée, c'était encore un très bon cru ! C'est quand qu'on repart ?

GILLES, ODILE & GUILLAUME



Merci à toutes et à tous pour cette parenthèse dans les étoiles. Mention spéciale à nos deux GO, Myriam et Christian.

PEPERE ET MEMERE DECAEN



Je rentre ressourcée et apaisée de ce super midweek où nous passons vraiment des moments extraordinaires de convivialité, de rires. La complicité de ce groupe est géniale, le debrief tous les soirs permet de partager nos émotions et un GRAND merci à Myriam et Christian pour votre dévouement dans l'implication de cette organisation. Et moi perso, merci Mymy pour ce moment merveilleux que nous avons partagé. Inoubliable

CATHERINE G.



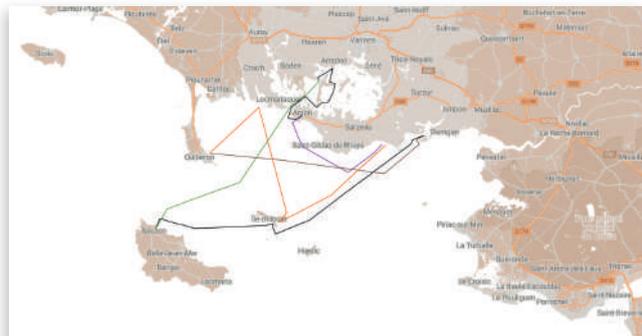
SEMAINE DE VOILE EN BRETAGNE SUD 2023

Nous sommes partis du 2 au 9 juin direction le Croesty. 10 personnes se sont inscrites à cette semaine de voile. Le 2 juin nous avons pris possession des bateaux (Dufour 39 Grand Large 2022 pour les connaisseurs) et fait l'avitaillement.

Nous sommes partis du « Port Croesty » (Bretagne) le 3 juin au matin sous un très beau soleil en direction de la plage de Landrezac, où nous avons passé la nuit au mouillage sur ancre, bercés par le doux clapotis des vagues. Le lendemain direction l'île-d'Houât pour mouiller sur la plage de « Gouret » et profiter d'une petite baignade très agréable pour ce mois de juin. Nous profitons d'une plage de sable blanc et promenade sur l'île pour y passer une partie de l'après-midi. Nous levons l'ancre pour la presqu'île de Quiberon vers le « port de Haliguen » pour passer la nuit.

Le lendemain nous sommes partis vers le petit port charmant de « Penerf ». Il faudra attendre la marée montante pour rentrer dans l'estuaire et atteindre le ponton pour y passer la nuit. Nous avons mangé de délicieux samossas préparés par l'équipage sous les conseils de notre chef cuisinier (en bateau on ne meurt pas de faim).

Le 4^{ème} jour, direction « île-d'Houât » encore, mais c'est un si joli endroit, cette fois-ci sur la plage de sable fin de « Tréac'h Salus » je vous laisse deviner, eh oui baignade dans un cadre magnifique.



Dans l'après-midi, direction Belle-île-en-mer avec une escale au petit port de Sauzon au nord de l'île près du phare des Poulains, amarrage sur bouée pour y passer la nuit, promenade dans le village et il faut refaire un complément d'avitaillement. Le 5^{ème} jour, direction l'île aux Moines avec le passage de la Teignouse. Il ne faut pas louper la marée nous avons besoin du courant pour rentrer dans le golfe du Morbihan. Nous passons la nuit au mouillage sur bouée et profitons d'un magnifique coucher de soleil.

Le lendemain matin, pour les deux skippers, c'est baignade au lever du soleil. Promenade sur l'île aux Moines avant de prendre la direction du port d'Aradon pour passer notre dernière nuit. Dernier jour : nous devons sortir du golfe du Morbihan avec la marée descendante pour nous rendre au point de départ restituer les bateaux. Pour nous accompagner à la sortie du golfe, nous avons la patrouille de France qui passe au-dessus de nous, un spectacle inoubliable (on a appris par la suite qu'ils faisaient des sessions d'entraînement pour une cérémonie à venir). Nous rendons les bateaux le 9 juin, dernier repas à bord remise des clefs au loueur et derniers verres en terrasse. Nous n'avons qu'une hâte : repartir très bientôt.

Si ce récit vous donne envie de partager des moments inoubliables de navigation, alors contactez-nous. Nous serons ravis de vous accueillir à la prochaine semaine de voile qui aura lieu du 7 au 14 juin 2024.

Stéphane THIERRY

Marche & Découverte

SÉJOUR À URVILLE NACQUEVILLE

DU JEUDI 5 AU DIMANCHE 8 OCTOBRE 2023



Nous nous sommes retrouvés au Centre de vacances jeunes d'Urville Nacqueville pour notre dernier séjour de l'année.

Dès l'après-midi, nous avons fait la découverte de Cherbourg d'une façon originale en suivant le parcours du film «Les parapluies de Cherbourg» proposé par l'office du tourisme. Nous avons ainsi relu le script du film et retrouvé différents lieux de tournage pour terminer par la visite de la fabrique des parapluies de Cherbourg.

Le vendredi, nous nous sommes rendus à Gréville pour faire la marche du matin et après le pique-nique, nous avons visité la maison du peintre Jean-François Millet, lieu à la fois musée de peintures et d'objets de la vie quotidienne dans la Hague.

Le samedi, grande journée de marche au départ de la baie d'Ecalgrain vers le nez de

AG DE L'ACTIVITÉ COURSE À PIED

Compte-rendu de l'assemblée générale de l'activité Course à pied qui s'est tenue le vendredi 2 février 2024 à Giberville.

Un bilan d'année 2023 très encourageant avec un nombre d'adhérents en hausse, 35 au total (31 en 2022). La participation est elle aussi en hausse avec 154 dossards sur l'année (96 en s2022) ce qui représente 3 228 km en course (2 268 km en 2022).

Nous avons couru sur des formats assez hétérogènes allant de 1.4 km (course en famille Maubert/Valmy) à 305 km (Raid de L'archange que j'accroche enfin à mon tableau) :

- 19 coureurs aux Courants de la Liberté,
 - 4 coureurs aux Templiers (Ludo Jeff Maxime et moi),
 - 2 coureurs au Marathon du Médoc (Yves et Christian),
 - 2 coureurs à l'Ultra marin (Pascale et Sébastien), Anne sur l'écotrail de Paris,
 - 1 dossard dans les Caraïbes
 - 1 dans les Alpes aux Gets (Antoine)
 - Stéphane au Marathon de Deauville
- et puis bien entendu toutes les courses locales.



La sortie annuelle 2024 se tiendra le week-end du 30 novembre à l'occasion de la 70^{ème} édition de la Saintélyon. Vous pouvez retrouver les infos sur l'événement sur <https://www.saintelyon.com>

Pour le fonctionnement 2024, la cotisation à la section reste à 10 euros pour les ayants/ouvrants droit et 15 euros pour les extérieurs. La CMCAS participe jusqu'à hauteur de 20 euros par dossard, le dépassement étant à charge du coureur.

Je prends les inscriptions qui sont toujours à adresser par mail à egas.caen@gmail.com, idéalement 14 à 10 jours avant la course maxi. Merci de préciser la course, distance, date et le top, le lien de l'inscription en ligne.

Guillaume RESSENCOURT
Responsable de l'activité Course à pied

Jobourg en suivant le chemin des douaniers côté mer, et côté campagne avec ses hameaux aux maisons typiques de la Hague et les plantes tropicales qui les subliment. Enfin le dimanche matin, nous sommes partis pour une promenade dans Urville qui s'est avérée être une belle marche de 3 heures. Mais nous sommes habitués...

Ce long week-end fut une belle réussite, le soleil nous a accompagnés et a embelli les paysages. Le soir, le traiteur nous a concocté de bons plats et l'ambiance, comme d'habitude, fut agréable chacun apportant son aide aussi bien en cuisine qu'en salle.

Des bons souvenirs à ajouter aux séjours précédents. A n'en pas douter, il en sera de même en 2024.

Viviane Leraisnier



Ça s'est passé...

Journée internationale
des droits des femmes

Debout femmes esclaves Et brisons nos entraves

CARTON PLEIN AU STUDIO POUR

« LA FOLLE ET INCONVENANTE HISTOIRE DES FEMMES »

Ce vendredi **8 mars**, 240 bénéficiaires ont répondu présents afin de profiter d'une belle soirée à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Dès 18h30, petits fours et boissons ont été servis par les membres de la commission Événementiel. L'occasion également pour ces dames de venir récupérer leur livre. Parmi les 4 choix proposés, celles qui ont opté pour « La penseuse de secret » ont eu la chance de se voir dédicacer leur ouvrage par l'écrivaine, Muriel MEUNIER, présente ce soir-là.

20h, Diane prend place sur la scène du Studio pour une heure de spectacle où **le rire, l'émotion et la révolte nous habitent**. Un spectacle poignant, joué par une jeune comédienne extraordinaire qui mérite d'être connue. Son interprétation est grandiose !

Ce fut une belle soirée où Diane, par ses multiples personnages, nous aura permis de nous questionner sur la place et les droits des femmes dans notre société. Un grand merci à elle !

Céline MOKRANE
pour la commission Événementiel

Retrouvez l'univers
de Diane et sa
Websérie « Histoire
de femmes » sur son
instagram
@dianouprost



FAMILLES AVEC ENFANTS

Des réductions s'appliquent aux familles partant avec des enfants de 1 an à 25 ans inclus participant au séjour (gratuité jusqu'à la veille du 1^{er} anniversaire). Selon les cas :

- Pour les séjours à tour de rôle, la participation financière pour chaque enfant est minorée de 80 % à 50 % selon la tranche d'âge ;
- Pour les séjours en réservation directe avec restauration, la participation financière pour chaque enfant est minorée de 80 % à 50 % selon la tranche d'âge, quelle que soit la période ;
- Pour les séjours en réservation directe sans restauration, la participation pour l'ensemble de la famille est minorée de 30 % : quelle que soit la période si vous partez avec des enfants de moins de 10 ans ; en haute-saison estivale uniquement, si vous partez avec des enfants de 10 à 25 ans inclus.

FAMILLES RECOMPOSÉES, LE SAVIEZ-VOUS ?

Le coefficient social est le produit d'un calcul : le revenu fiscal que vous déclarez aux Activités Sociales, divisé par le nombre de parts qui vous est attribué (conjoint-e et enfants bénéficiaires, situation face au handicap).

Mais attention !

Pour les vacances, les colos et les activités de proximité, le nombre de parts attribué par les Activités Sociales peut être différent des parts fiscales attribuées par les impôts : vous déclarez tous vos enfants, qu'ils vivent ou non avec vous, qu'ils soient les vôtres ou ceux de votre conjoint.

INVITER LA FAMILLE ET LES AMIS EN VACANCES

Vous pouvez inviter des proches et des amis en vacances, s'ils ne sont pas bénéficiaires des Activités Sociales, et les ajouter à votre réservation depuis votre compte personnel, que vous ayez réservé un séjour en direct ou que vous soyez affecté au tour de rôle.

- Lorsque vous êtes affecté au tour de rôle (haute saison), vous pouvez ajouter des invités dès réception de votre avis d'affectation, en fonction de la capacité d'accueil de votre hébergement. Vous pouvez ensuite modifier, ajouter ou supprimer ces mêmes invités depuis votre compte personnel sur ccas.fr.
- En réservation directe, vous inscrivez directement les invités à votre séjour dès la réservation (le nombre maximum est de 8 personnes). Vous pouvez ensuite modifier ou supprimer des participants depuis votre espace activ. Si la capacité de votre logement le permet, vous pouvez aussi ajouter des participants : pour cela, contactez votre CMCAS.
- Avec les partenaires de la CCAS (tarifs socialisés et tarifs négociés), vous réservez votre logement et partez avec qui vous voulez.

Pour le détail de leur participation, rapprochez-vous de votre SLVie ou CMCAS ou laissez-vous guider sur ccas.fr lors de votre inscription ou réservation.



CONDITIONS GÉNÉRALES DES SÉJOURS ET ACTIVITÉS DE LA CMCAS DE CAEN

Conditions générales de vente des séjours et activités

Les présentes conditions générales sont applicables aux séjours et activités organisés pour les bénéficiaires des activités sociales des industries électriques & gazières (ouvrant droit, conjoint(e), enfants à charge) et les invités des bénéficiaires. Les présentes conditions générales sont applicables à partir du mercredi 21 avril 2021

1 - CONDITIONS D'ACCÈS

Les activités et les séjours sont ouverts à toutes et tous les bénéficiaires des activités sociales quelle que soit la CMCAS d'appartenance, en fonction des décisions du Conseil d'Administration de la CMCAS de CAEN.

Les personnes (ouvrants droit et ayants droit) inscrites sur l'attestation carte Activ' peuvent s'inscrire aux séjours groupe ou aux activités.

Les personnes extérieures aux IEG ne peuvent s'inscrire qu'en tant qu'invités d'un bénéficiaire qui participe à l'activité, et sont soumis aux conditions particulières spécifiées pour chaque activité (voir le descriptif de l'activité ou séjour disponible sur le site internet de la CMCAS, sur la boutique « mes activités » de la CMCAS et le journal).

2 - INSCRIPTIONS

• **Par Internet** : inscription et paiement en ligne réalisé sur la « boutique » de la CMCAS organisatrice de l'activité.

• **En vous rendant dans votre SLVie ou votre antenne de CMCAS** : inscription saisie dans « mes activités » par le professionnel ou l'élu et versement du règlement total suivant le type d'activité

• **Par courrier** à l'aide du bulletin d'inscription accompagné du règlement total suivant le type de l'activité :

CMCAS de CAEN

30 Av du Maréchal MONTGOMERY CS 65045

14050 CAEN CEDEX 4

Les demandes sont collectées et centralisées pour un traitement par la CMCAS.

L'ensemble des activités proposées ont une date de forclusion automatique à J+10 ouvrés à compter de leur date de mise en ligne.

La date de mise en ligne et/ou la date de forclusion figure sur le descriptif de l'activité sur le site de la CMCAS.

Les bénéficiaires de la CMCAS restent prioritaires pour les activités proposées par celle-ci lorsque le nombre de places disponibles sera inférieur au nombre de demandes. (cf. chapitre 3 - le système d'affectation).

L'inscription à une activité SLVie/CMCAS implique d'avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales ainsi que celles du prestataire.

La validation des CGV de la CMCAS implique la validation des CGV du prestataire consultable en pièce jointe sur la page descriptive de l'activité.

3 - LE SYSTÈME D'AFFECTATION

A la forclusion de l'activité (10 jours ouvrés après sa mise en ligne), lorsque le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places mises à disposition et que la capacité ne peut être augmentée à équivalence de la demande, alors un système d'**attribution** des places disponibles est mis en place **selon les modalités suivantes**:

1^{er} critère : ouvrant droit & ayant droit de la CMCAS de CAEN

2^{ème} critère : Population cible de l'activité en fonction de l'organisateur: SLVie

3^{ème} critère : historique de participation aux voyages ou activités

4^{ème} critère : priorisation du plus faible coefficient social

5^{ème} critère : ouvrant droit & ayant droit d'autres CMCAS

6^{ème} critère : extérieures aux IEG

4 - VALIDATION DES INSCRIPTIONS

Une inscription n'est validée qu'à réception du règlement. En cas de règlement par chèque, il devra parvenir à la CMCAS avant la date **forclusion**, faute de quoi l'inscription ne sera prise en compte.

Concernant les activités avec pré-inscription, après application du système d'affectation et une fois la liste des participants définitive, les personnes concernées seront invitées à procéder au règlement dans les conditions qui leurs seront indiquées.

En cas de non-règlement dans les délais indiqués, la CMCAS se réserve le droit de retirer le bénéficiaire de la liste des participants et de solliciter les bénéficiaires en liste d'attente.

5 - PRESTATIONS / CONDITIONS

Le descriptif des offres de séjours et des activités proposées est disponible sur internet : <https://caen.cmcas.com> ou en SLVie et CMCAS.

Les éléments constitutifs des prestations, les critères d'affectation particuliers (propres à chaque activité et détaillés dans celle-ci) ainsi que les tarifs sont portés à la connaissance des bénéficiaires avant l'inscription par affichage, message électronique ou sur le site internet de la CMCAS.

Pour les séjours et activités, se reporter, si besoin, aux conditions générales du prestataire disponibles sur le site internet du prestataire ou en SLVie et CMCAS.

La validation des CGV CMCAS implique la validation des CGV du prestataire consultable en pièce jointe sur la page descriptive de l'activité.

Situation de handicap : les activités sont conçues de manière à favoriser, autant que faire se peut, la participation des personnes en situation de handicap. En cas de situation de handicap d'un participant à l'activité, une étude d'adaptation à l'activité selon le handicap sera effectuée pour favoriser sa participation avec les autres bénéficiaires.

6 - TARIFICATION

La participation financière appliquée à l'ouvrant droit selon l'activité ou le séjour dépend du taux de participation correspondant à son coefficient social et appliqué au tarif de référence sauf activité gratuite ou activité à tarif unique.

Le taux de participation appliqué est défini à partir des règles budgétaires validées chaque année par le conseil d'administration de la CMCAS.

7 - MODE DE RÈGLEMENT

Les moyens de paiements suivants sont acceptés :

- Carte bancaire
- Chèque établi à l'ordre de la CMCAS
- Espèces (paiement jusqu'à 1 000 € maximum)

L'ouvrant droit a la possibilité d'effectuer son paiement en 3 fois sans frais par carte bancaire quand le montant de sa commande dépasse 150 €, quelle que soit l'activité.

Il s'agit d'une solution de paiement en 3 fois par carte bancaire qui permet d'échelonner le paiement de la commande en 3 débits effectués à un mois d'intervalle, le premier étant effectué le jour du paiement en ligne.

Pour un paiement échelonné par chèque, se renseigner auprès de votre CMCAS.

Les conditions générales applicables sont celles en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) de la commande.

Activités à inscription directe:

Sauf mention contraire, toutes les activités proposées par la CMCAS de CAEN sont à inscription directe et sont soumises à un règlement immédiat et en totalité, en ligne ou par chèque, à l'ordre de la CMCAS, au moment de l'inscription.

Pour le règlement en espèces, le bénéficiaire doit faire l'appoint.

Une inscription directe n'est validée qu'à réception du règlement. En cas de règlement par chèque, il devra parvenir à la CMCAS avant la date de clôture des inscriptions, faute de quoi l'inscription **ne sera pas prise en compte**.

Activités soumises à une pré-inscription :

Elles sont clairement indiquées sur le descriptif de l'activité (voir fiche descriptive sur le site internet ou sur le journal).

Une fois la liste des participants définitive, les personnes concernées seront invitées à procéder au règlement dans les conditions qui leurs seront indiquées. En cas de non-règlement dans les délais indiqués, la CMCAS se réserve le droit

CONDITIONS GÉNÉRALES DES SÉJOURS ET ACTIVITÉS DE LA CMCAS DE CAEN

de retirer le bénéficiaire de la liste des participants et de solliciter les bénéficiaires en liste d'attente.

8 - CONDITIONS D'ANNULATION

Aucune pénalité financière n'est retenue pour la période de pré-inscription, ou lorsque l'annulation est réalisée avant la date de forclusion.

Passée la date de forclusion pour les activités et une fois le délai de rétractation passé pour les séjours, les conditions d'annulation sont applicables pour toute activité ou séjour. Il n'y a pas de pénalité financière, si la place est réattribuée à une autre personne ou pour raison médicale (justificatif du médecin), sinon le montant de la pénalité est le montant de l'activité ou du séjour.

Dans tous les cas, l'annulation de l'activité ou du séjour, doit être formulée par écrit, auprès de sa SLVie/CMCAS. Elle peut également être réalisée en ligne dans l'espace mes activités de la CMCAS de CAEN

Pour les séjours/voyages, un dossier d'annulation sera ouvert avec l'assurance souscrite pour le voyage.

Pour les activités AVEC prestataires (CCAS inclus), on retiendra au participant le montant facturé par le prestataire. (Frais de dossier, Changement de nom...)

Pour les activités SANS prestataire ou non facturé par celui-ci, et sur présentation de justificatifs (maladie, accident, décès,...), les remboursements devront faire l'objet d'une demande au conseil d'administration de la CMCAS.

9 - RESPONSABILITÉ

La CMCAS est assurée pour l'ensemble des responsabilités inhérentes aux activités qu'elle organise.

Elle a souscrit un contrat de responsabilité civile - indemnités contractuelles auprès de l'assureur: MMA IARD Assurances Mutuelles/, MMA IARD 14 Bd Marie et Alexandre Oyon - 72030 LE MANS Cedex, sous le numéro de police n° 102 516 447 couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs.

Ces garanties s'exercent dans toute la France y compris les départements et régions d'autre-mer et les collectivités d'autre-mer, la principauté de Monaco et du Val d'Andorre.

Elles sont étendues au monde entier, sous réserve que la présence de l'assuré à l'étranger soit inférieure à 1 mois.

10 - ASSURANCE

La responsabilité civile de la CMCAS est couverte en cas d'accident mettant en cause une faute du personnel d'encadrement ou son propre matériel, et l'ensemble des frais ou indemnités correspondants peuvent être pris en charge.

Le paiement d'indemnités contractuelles, forfaitaires et limitées est possible dans le cas d'accidents corporels survenus au cours d'une activité organisée et encadrée par la CMCAS (incapacité permanente, partielle, totale ou décès) par le biais d'un contrat d'assurance individuelle/accidents.

Cependant, en complément de son assurance responsabilité civile, il est conseillé au bénéficiaire de souscrire une assurance individuelle accidents. (Les accidents survenus en dehors de toute activité de la CMCAS ne sont pas couverts par l'assurance souscrite par la CMCAS).

Les frais pharmaceutiques, médicaux et chirurgicaux sont exclus de la garantie, car ils relèvent des organismes sociaux (sécurité sociale & mutuelle).

11- PERTES, VOLS, DÉGRADATIONS

La responsabilité de la CMCAS ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels pendant toute la durée de l'activité ou du séjour.

En conséquence, la CMCAS recommande aux ouvriers droits de vérifier auprès de leur compagnie d'assurance qu'ils sont bien assurés, avant leur départ.

12 - TRANSPORT

Pour l'ensemble des activités ou des séjours, les dispositions concernant les transports éventuels et les lieux de départ ou de « ramassage » sont spécifiées dans les descriptifs des prestations et/ou e-mails/courriers de convocation aux bénéficiaires.

Pour l'ensemble des activités ou des séjours, l'organisation et les frais de transport jusqu'au lieu de rendez-vous sont à la charge du bénéficiaire.

Pour les séjours avec départ collectif, toute inscription à l'activité inclut un départ collectif obligatoire et non individuel.

13 - RÉCLAMATIONS

La CMCAS et ses partenaires sont à la disposition des participants au cours de leur activité ou séjour pour résoudre les éventuels dysfonctionnements constatés et permettre de profiter pleinement des activités.

Pour chaque activité, le responsable d'activité, lorsqu'il existe, est porté à connaissance des participants, au plus tard dès le début de la réalisation de l'activité.

Toute réclamation après l'activité, devra faire l'objet d'un courrier adressé à la présidence de la CMCAS:

CMCAS de CAEN

30 Av du Maréchal MONTGOMERY CS 65045

14050 CAEN CEDEX 4

14-DROIT À L'IMAGE

Des photos, vidéos, peuvent être insérées dans les publications de la CCAS/CMCAS telles que nos journaux, notre site web, réseaux sociaux, etc.... aussi, si vous n'acceptez pas que vous et vos ayants droits soient filmés ou photographiés, il convient de le stipuler sur le bulletin d'inscription papier ou au moment de l'inscription sur la boutique mes activités de la CMCAS.

15 - DONNÉES PERSONNELLES

La CMCAS s'engage à assurer la confidentialité et à protéger les données à caractère personnel des participants aux séjours et activités proposés, notamment en empêchant qu'elles soient déformées ou endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

La CMCAS collecte aux fins de l'organisation de séjours et d'activités au profit des bénéficiaires, les données nécessaires à la gestion des inscriptions et au déroulement des séjours et activités et ainsi les données relatives à l'identité des participants (civilité, nom, prénom, date de naissance, situation familiale, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique) et aux inscriptions aux séjours et activités (données relatives au règlement, date et caractéristiques du séjour).

Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés et aux dispositions relatives à la protection des données personnelles, les données concernant les participants sont nécessaires au traitement de leurs demandes d'activités et de séjours et sont destinées à la CMCAS pour la gestion de leurs activités et séjours. Afin de permettre leur exécution, les informations strictement nécessaires seront communiquées aux partenaires de la CMCAS, fournisseurs des prestations de services réservées (hôteliers, transporteurs, etc...) qui peuvent être situées hors de l'union européenne.

La CMCAS s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « loi informatique et libertés ».

Les données personnelles des participants sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie, à savoir pendant toute la durée des séjours et activités, et aux fins de répondre aux obligations comptables et de responsabilité civile et contractuelle.

Tout participant dont les données ont été collectées par la CMCAS bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses données après son décès en s'adressant directement à la CMCAS.

Ces droits s'exercent par courrier postal à l'adresse suivante:

CMCAS de CAEN

30 Av du Maréchal MONTGOMERY CS 65045

14050 CAEN CEDEX 4

Infos générales

PERMANENCES CAMIEG 2ÈME TRIMESTRE 2024

Pour prendre rendez-vous aux dates proposées ci-dessous, merci d'appeler le **08.06.06.93.00** (touche 4) ou d'aller sur le site internet **camieg.fr** (prendre rendez-vous partout en France).



RÉFÉRENTE ÉLUE SOLIMUT

Armelle CARNET,
interlocutrice des inactifs
de la CMCAS de Caen
06.74.22.46.45

(ce numéro est dédié uniquement à
LA SOLIMUT)



CMCAS CAEN

**Sur rendez-vous*
le jeudi matin**

30 Avenue Maréchal Montgomery
14050 CAEN CEDEX

**11 avril
16 mai
13 juin**

SLVie CAEN CENTRE

**Sur rendez-vous*
le jeudi après-midi**

8/10 Promenade du Fort
14000 CAEN

**11 avril
16 mai
13 juin**



IMPORTANT

Prendre
obligatoirement rdv
- Sur le site **camieg.fr**
- Par téléphone

*un agent vous
recontacte dans les 48
heures pour confirmer
votre rdv

La grille de l'actu proposée par Jean-Pierre SAMSON

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
A	Red			Blue				Red				Blue				Red
B		Pink		T ₁	O ₁	N ₁				K ₁₀	I ₁	F ₄		Pink		
C			P ₃	U ₁	Grey	I ₁	R ₁		Blue	I ₁		E ₁	S ₁			
D	Blue	F ₄	A ₁	T ₁		D ₂	A ₁	M ₂		T ₁		R ₁	I ₁	B ₃	Blue	
E	Yellow	A ₁	R ₁		L ₁		G ₂				Pink		L ₁	I ₁	A ₁	
F	A ₁	S ₁		H ₄	A ₁	I ₁	E ₁		Blue					E ₁	X ₁₀	
G	Yellow		L ₁	O ₁	C ₃		S ₁		Blue				Blue	R ₁	E ₁	
H	A ₁	M ₂	E ₁	Blue		Q ₈		D ₂				Blue		E ₁	Red	
I		E ₁	G ₂	A ₁	L ₁	I ₁	S ₁	E ₁	Blue					O ₁	S ₁	
J		Blue	O ₁	N ₁		Blue		N ₁		Blue	H ₄	U ₁	N ₁	Blue		
K				E ₁	W ₁₀	E ₁		U ₁		R ₁	O ₁	Grey				
L	Blue			Pink	U ₁	T ₁		D ₂		O ₁	U ₁	Pink				Blue
M			Pink			E ₁	V ₄	E ₁	N ₁	T ₁				Pink		
N		Pink				Blue	U ₁	N ₁	E ₁	Blue					Pink	
O	Red			Blue				T ₁				Blue				Red
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	

E ₁	Y ₁₀	I ₁		A ₁	Z ₁₀	R ₁ Points
I ₁	A ₁	P ₃	R ₁	L ₁	Z ₁₀	E ₁ Points
E ₁	P ₃		A ₁	Y ₁₀	S ₁	Z ₁₀ Points

Jeux

Valeur des cases colorées :

- Red Mot x 3
- Pink Mot x 2
- Blue Lettre x 3
- Light Blue Lettre x 2
- Grey Jokers

A partir de chacun des tirages de 7 lettres, retrouvez le mot qui rapporte le plus de points. Chacune des solutions a un rapport avec un même sujet qui fait (ou a fait) l'actualité.

Attention, les tirages sont indépendants les uns des autres.

Bonus de 50 points si vous utilisez les 7 lettres du tirage.

Solution de la grille

	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	
O	Red			Blue				Red				Blue				Red
N		Pink			T ₁	O ₁	N ₁			K ₁₀	I ₁	F ₄		Pink		
M			P ₃	U ₁	Grey	I ₁	R ₁		Blue	I ₁		E ₁	S ₁			
L	Blue			Pink	U ₁	T ₁		D ₂		O ₁	U ₁	Pink				Blue
K				E ₁	W ₁₀	E ₁		U ₁		R ₁	O ₁	Grey				
J		Blue	O ₁	N ₁		Blue		N ₁		Blue	H ₄	U ₁	N ₁	Blue		
I				E ₁	Y ₁₀	E ₁		U ₁		R ₁	O ₁	Grey				
H	Yellow	A ₁	R ₁		L ₁		G ₂				Pink		L ₁	I ₁	A ₁	
G	Yellow		L ₁	O ₁	C ₃		S ₁		Blue				Blue	R ₁	E ₁	
F	A ₁	S ₁		H ₄	A ₁	I ₁	E ₁		Blue					E ₁	X ₁₀	
E	Yellow	A ₁	R ₁		L ₁		G ₂				Pink		L ₁	I ₁	A ₁	
D	Blue	F ₄	A ₁	T ₁		D ₂	A ₁	M ₂		T ₁		R ₁	I ₁	B ₃	Blue	
C			P ₃	U ₁	Grey	I ₁	R ₁		Blue	I ₁		E ₁	S ₁			
B		Pink				Blue	U ₁	N ₁	E ₁	Blue					Pink	
A	Red			Blue				T ₁				Blue				Red
	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	

E ₁	P ₃	A ₁	Y ₁₀	S ₁	Z ₁₀	DERAYEZ	H8	183 Points
I ₁	A ₁	P ₃	R ₁	L ₁	Z ₁₀	PARLIEZ	9C	124 Points
E ₁	Y ₁₀	I ₁	A ₁	Z ₁₀	R ₁	DEPAYSEZ	H8	189 Points

PARTICIPATION FINANCIÈRE BÉNÉFICIAIRE							
Tranche de revenus	Montant max en € par tranche	Semaine voile Page 7	Séjour Auberville Page 10	FIGRA Page 9	Séjour cyclo Merlimont Page 9	Challenge Karting Page 12	Karting enfants Challenge 7/17 ans Page 12
T1	< 10 000 €	187 €	308 €	83 €	157 €	28 €	13 €
T2	12 499 €	271 €	447 €	121 €	227 €	41 €	
T3	14 499 €	309 €	508 €	137 €	259 €	46 €	
T4	16 999 €	346 €	570 €	154 €	290 €	52 €	
T5	20 499 €	370 €	608 €	164 €	310 €	55 €	
T6	24 999 €	388 €	639 €	173 €	325 €	58 €	
T7	26 999 €	407 €	670 €	181 €	341 €	61 €	
T8	< 27 000 €	421 €	693€	187 €	353 €	63 €	
T9	Extérieur	468 €	770 €	208 €	392 €	70 €	

BULLETIN POUR TOUTES INSCRIPTIONS CHOISIES :

Un bulletin et un chèque à l'ordre de la CMCAS Caen par activité choisie.

Bulletin d'inscription



> ACTIVITÉ CHOISIE :

DATE :

NOM du bénéficiaire demandeur :

Prénom :

SLvie Port./Tél :

Email

> AUTRES BÉNÉFICIAIRES PARTICIPANTS

Nom et prénom : Date de naissance :

Nom et prénom : Date de naissance :

Nom et prénom : Date de naissance :

> PARTICIPANTS INVITÉS-EXTÉRIEURS

(Seulement si l'activité le permet, appelez le Territoire au 09 69 36 89 72, Numéro Cristal)

Nom et prénom : Date de naissance :

Nom et prénom : Date de naissance :

Nom et prénom : Date de naissance :

> PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Nb bénéficiaires : x € = €

Nb d'enfants : x € = €

Nb d'invités-extérieurs : x € = €

ACOMPTE : € **TOTAL : €**

> REMARQUES PARTICULIÈRES

(Repas, chambre, date, covoiturage, lieu de ramassage de bus, etc.)

> AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

- Autorise l'utilisation de mon image et celle de mes ayants-droit, sans limitation de durée, ni autre formalité préalable.
 N'autorise pas l'utilisation de mon image et celle de mes ayants-droit.

> POSSIBILITÉ DE RÉGLEMENT EN PLUSIEURS FOIS : €, par chèque à l'ordre de la CMCAS de Caen

Bulletin à retourner à la CMCAS de Caen

Bulletin d'inscription



> ACTIVITÉ CHOISIE :

DATE :

NOM du bénéficiaire demandeur :

Prénom :

SLvie Port./Tél :

Email

> AUTRES BÉNÉFICIAIRES PARTICIPANTS

Nom et prénom : Date de naissance :

Nom et prénom : Date de naissance :

Nom et prénom : Date de naissance :

> PARTICIPANTS INVITÉS-EXTÉRIEURS

(Seulement si l'activité le permet, appelez le Territoire au 09 69 36 89 72, Numéro Cristal)

Nom et prénom : Date de naissance :

Nom et prénom : Date de naissance :

Nom et prénom : Date de naissance :

> PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Nb bénéficiaires : x € = €

Nb d'enfants : x € = €

Nb d'invités-extérieurs : x € = €

ACOMPTE : € **TOTAL : €**

> REMARQUES PARTICULIÈRES

(Repas, chambre, date, covoiturage, lieu de ramassage de bus, etc.)

> AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

- Autorise l'utilisation de mon image et celle de mes ayants-droit, sans limitation de durée, ni autre formalité préalable.
 N'autorise pas l'utilisation de mon image et celle de mes ayants-droit.

> POSSIBILITÉ DE RÉGLEMENT EN PLUSIEURS FOIS : €, par chèque à l'ordre de la CMCAS de Caen

Bulletin à retourner à la CMCAS de Caen

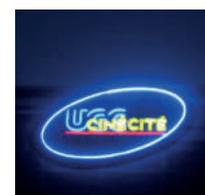


Plus d'informations sur le site Internet de votre CMCAS

DES RÉDUCTIONS

grâce aux partenaires de votre CMCAS

Valable toute l'année



FLASHEZ-MOI

Retrouvez tous nos partenaires sur le site Internet de votre CMCAS en flashant le Q.R. Code

Petit rappel : Retrouvez sur le portail Culture et Loisirs du site de la CCAS des billets pour :

des Spectacles / des Concerts / des Musées / des sorties en famille, à 2 ou en solo...

